



Droit de participation a l'accouchement et aux echographies

Par **cedric42_old**, le **20/08/2007** à **12:16**

bonjour, ma copine est repartie chez ses parents qui habitent a 800kms. elle est enceinte de 4 mois et elle ne veut pas que j'assiste aux echographies, ni que je participe pour choisir le nom de l'enfant, ni que j'assiste a l'accouchement. j'aimerais savoir si elle en a le droit, et que faire si j'ai des droits sachant que je n'es pas encore reconnu mon enfant. merci d'avance

Par **ly31**, le **20/08/2007** à **22:26**

Bonsoir,

Vous n'aurez aucun droit sur l'enfant tant que vous ne l'avez pas reconnu

D'autre part, vous ne pourrez jamais obliger votre amie a faire ce qu'elle n'a pas envie de faire (assister aux échographies) et ceci même si vous reconnaissez l'enfant

Bon courage

ly31